

LES ÉGLISES RÉFORMÉES

Le berceau des Eglises réformées est constitué par la Suisse, la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. C'est dans ces pays qu'elles naquirent au XVI^e siècle, pratiquement à l'époque où Luther exerçait son ministère à Wittenberg. L'étiquette "réformés" fut donnée essentiellement aux adeptes de Zwingli, de Calvin et de quelques autres théologiens moins connus. Depuis la controverse arminienne en 1610, il existe deux branches d'Eglises de confession réformée, les calvinistes et les arminiens. Ces derniers souscrivent au synergisme qui enseigne l'aptitude naturelle de l'homme à apporter sa contribution à son salut personnel, ne serait-ce que par la décision qu'il prend de croire ou de ne pas croire. De ce fait, ils rejettent la doctrine calvinienne de la double prédestination. D'une façon générale, ils se situent traditionnellement dans une mouvance plus ou moins libérale. Cependant l'épithète "réformée" est d'ordinaire réservée aux calvinistes. Dans le monde anglo-saxon, ils portent l'étiquette de presbytériens.

Pour l'histoire de la réforme en Suisse, France, Hollande et Angleterre, consulter un manuel d'histoire de l'Eglise ou d'histoire du protestantisme.

Quelques chiffres datant de 1989, qui restent cependant approximatifs: Il existe dans le monde environ 47.000.000 de chrétiens réformés, toutes tendances confondues (selon d'autres sources: 65.440.000), qui se répartissent de la façon suivante: U.S.A.: 6.000.000, Canada: 5.000.000, Pays-Bas: 4.000.000, Suisse: 3.000.000, Afrique du Sud: 2.900.000, Grande-Bretagne: 2.200.000, Indonésie: 2.000.000, Hongrie: 2.000.000, Australie: 1.000.000, Corée: 780.000, Roumanie: 700.000, France: 460.000, Zimbabwe: 400.000, Tanzanie: 300.000, Philippines: 300.000, etc. 157 Eglises appartiennent à l'Alliance Réformée Mondiale dont le siège est à Genève.

En France, l'Eglise Réformée de France (E.R.F.) compte quelque 350.000 fidèles et 500 pasteurs, l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (E.R.A.L.) 50.000 membres dans 55 paroisses, et l'Union des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes (E.R.E.I.) 10.000 fidèles (selon une autre source, 20.000) et une soixantaine de lieux de culte.

Le protestantisme réformé en France était profondément déchiré au début de notre siècle. Après le vote du décret de séparation de l'Eglise et de l'Etat (9 décembre 1905), il mettait face à face l'Union Nationale des Eglises Réformées, l'Union des Eglises Réformées Evangéliques, l'Union des Eglises Evangéliques Libres et l'Union des Eglises Evangéliques Méthodistes, ainsi que quelques groupes plus petits. De profondes dissensions doctrinales empêchèrent ces unions de fusionner. Elles parvinrent cependant à se fédérer, lorsque naquit en 1907 la Fédération Protestante de France. Deux camps s'affrontaient: les Réformés orthodoxes qui avaient pour porte-parole Auguste Lecerf et Pierre Maury, et les libéraux sous la tutelle de Wilfried Monod, Charles Wagner, André-Numa Bertrand. Conscient de son morcellement, le

protestantisme réformé français chercha à y mettre fin. Après quelques années de débats, on réalisa l'unité la veille de la Seconde Guerre Mondiale, en 1938. Cette année-là naquit, au prix de bien des compromis, l'Eglise Réformée de France. Certaines Eglises refusèrent de fusionner avec elle. C'est le cas des Eglises Réformées Evangéliques Indépendantes dans le Midi de la France. Constituées en Union Nationale (1944), elles se basent sur la Déclaration de foi de 1872 dont les deux principes fondamentaux sont "l'autorité souveraine de la Bible en matière de foi et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification". Elles comptent une soixantaine de paroisses. D'autres petites communautés réformées constituèrent en 1940 l'une des deux branches des Eglises méthodistes, l'Union des Associations Culturelles Evangéliques des Eglises Méthodistes de France avec pour siège Nîmes et une quinzaine de lieux de culte. L'autre branche est l'Eglise Méthodiste Episcopale dont le siège est à Strasbourg. Quant à l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (E.R.A.L.), elle vit encore sous le régime concordataire (articles organiques).

La foi des chrétiens réformés s'exprime dans un certain nombre de Confessions. A la différence des Eglises luthériennes qui sont censées souscrire toutes aux mêmes Confessions de foi, les Eglises réformées se sont dotées au XVI^e siècle de Confessions diverses et variées qui, si toutefois elles ont un caractère normatif, ne l'ont qu'à l'échelon national. Il n'existe donc pas de document représentant l'enseignement officiel des Eglises réformées de tous les temps et de tous les pays. Les Confessions de foi réformées sont aussi loin de jouer dans la vie des Eglises réformées le rôle que jouent leurs homologues dans les Eglises luthériennes, et ne jouissent pas de la même autorité. Parmi les plus connues citons la *Ratio Fidei* à l'Empereur Charles V de Zwingli (1530), son *Expositio Fidei* au Roi François I^{er} (1531), la 1^{re} Confession de Bâle (1531), la Tétrapolitaine (adoptée par Constance, Lindau, Memmingen et Strasbourg, représentant un compromis entre luthéranisme et calvinisme), la 1^{re} et la 2^e Confessions Helvétiques (1536, 1566, adoptées en Suisse, en France, en Ecosse, en Hongrie et en Pologne), le Consensus de Zurich (1549, doctrine calvinienne de la Sainte Cène exprimée avec le vocabulaire de Zwingli), le Consensus de Genève (1552, exposé par Calvin de sa doctrine de la double prédestination), la Confession de la Rochelle (rédigée par Calvin et adoptée par le Synode de Paris en 1559, puis révisée par Théodore de Bèze et adoptée à La Rochelle en 1571), le Catéchisme de Heidelberg (1562, oeuvre d'Ursinus et Olevianus, destinée à l'enseignement dans les écoles, afin de calviniser le Palatinat luthérien), la Confession des Pays-Bas (*Confessio Belgica*, 1561) et les *Canons du Synode de Dortrecht* (1618/19).

Le gouvernement des Eglises réformées est généralement de type presbytéro-synodal: chaque Eglise locale est gérée par un collège d'anciens (conseil presbytéral) qui envoie des délégués aux assemblées synodales. Dans les Eglises dites congrégationalistes, l'accent porte sur l'autonomie des paroisses qui restent souveraines dans toutes leurs décisions et se regroupent pour des actions communes. A la tête des Eglises se trouvent des présidents (rarement appelés évêques, comme dans l'Eglise réformée de Hongrie). Les pasteurs sont nommés par les paroisses sous le contrôle de commissions des ministères. La plupart des Eglises réformées ont introduit le ministère pastoral féminin.

Nous n'examinerons pas toute la doctrine du protestantisme réformé. Il est indéniable d'ailleurs qu'il consiste, dans la mesure en tout cas où l'Eglise réformée est fidèle à son enseignement traditionnel et opposée au libéralisme, un large consensus entre le luthéranisme et elle. Un consensus sur de nombreuses vérités

fondamentales de la foi chrétienne telles que la Trinité, la divinité du Christ, son sacrifice rédempteur sur la croix, la nécessité de la conversion, la justification par la foi seule, le retour du Christ pour le jugement dernier, l'existence d'une condamnation et d'un salut éternels. Les divergences se situent dans les doctrines de la prédestination, du Baptême et de la Sainte Cène. L'arminianisme se distance aussi du luthéranisme dans les doctrines fondamentales du libre-arbitre, de la conversion et de la distinction de la Loi et de l'Évangile.

La prédestination:

La Bible enseigne à la fois que le salut est un don gratuit de Dieu et qu'il veut sauver tous les hommes. Tous ne sont pas élus pour la vie éternelle, mais personne n'est pour autant prédestiné de toute éternité à la condamnation. Cf. PDL, p. 70 ss. Calvin enseigne la double prédestination. Pour expliquer pourquoi, alors que le salut est gratuit, tous les hommes ne sont pas sauvés, il affirme que de toute éternité Dieu a destiné les uns au salut et les autres à la condamnation éternelle:

"Il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il dénie aux autres... Nous appelons prédestination le conseil éternel de Dieu par lequel il a déterminé ce qu'il voulait faire de chaque homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition, mais ordonne les uns à la vie éternelle, les autres à l'éternelle damnation. Ainsi, selon la fin pour laquelle est créé l'homme, nous disons qu'il est prédestiné à la mort ou à la vie... Nous disons donc, comme l'Écriture le montre évidemment, que Dieu a une fois décrété par son conseil éternel et immuable lesquels il voulait prendre à salut et lesquels il voulait vouer à la perte" (*Institution de la Religion Chrétienne, III, 21, 1.5.7*).

C'est ce que déclarent aussi certaines des Confessions de foi de l'Église réformée:

"Nous croyons que de cette corruption et condamnation générale, où tous les hommes sont plongés, Dieu retire ceux que, en son conseil éternel et immuable, il a élus par sa seule bonté et miséricorde, en notre Seigneur Jésus-Christ, sans considération de leurs œuvres, laissant les autres dans cette même corruption et condamnation, pour démontrer en eux sa justice, comme dans les premiers il fait luire les richesses de sa miséricorde" (*Confession de La Rochelle, Article 12*).

"Dieu a prédestiné dans l'éternité les uns pour la vie et réprouvé les autres pour la mort" (*Articles de Lambeth, Article 1*).

"Dieu, pour manifester sa gloire, a par son décret prédestiné certains hommes et anges à la vie éternelle et préordonné d'autres pour la mort éternelle" (*Confession de Westminster, Chapitre III, 3*).

Qui dit double prédestination soutient que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes et que, par voie de conséquence, le Christ n'est pas mort pour tous les hommes ou que les bienfaits de sa mort ne sont pas censés profiter à tous. Aussi tous les textes de la Bible qui parlent de la grâce universelle de Dieu et du salut que Jésus a acquis à tous les pécheurs sont-ils interprétés comme ne concernant que l'ensemble des élus.

Les *Canons du Synode de Dortrecht* disent des réprouvés:

"Dieu par son bon plaisir parfaitement libre, juste, irréprochable et immuable, a décidé de les abandonner dans la commune misère dans laquelle ils sont tombés par leur propre faute, les abandonnant à leurs voies et au juste jugement, de les damner et de les châtier éternellement pour démontrer sa justice. C'est là le décret de réprobation qui ne fait nullement de Dieu l'auteur du péché (ce serait un blasphème que de le penser), mais un juge et un vengeur redoutable, irrépréhensible et juste" (*Canon 1, 15*).

Le Synode de Dordrecht condamne l'arminianisme, ce courant de l'Eglise réformé qui s'est opposé à la doctrine calvinienne de la double prédestination et qui, pour y échapper, a versé dans le synergisme, c'est-à-dire la doctrine qui enseigne que l'homme peut et doit coopérer à son salut par les ressources dont il dispose. Ce synergisme pénètre toute la doctrine du salut de l'arminianisme, depuis la prédestination jusqu'à la sanctification, en passant par la conversion et la justification. Concernant la prédestination, il soutient que si tous les hommes ne sont pas sauvés, c'est que tous ne font pas ce qu'il faut pour cela. Dieu n'a prédestiné personne à la damnation. Par contre, il n'a élu que ceux dont il savait d'avance qu'ils accepteraient l'Evangile et persévéraient dans la foi. Sur ce point particulier, l'arminianisme est très proche du synergisme de Mélanchthon et de certains autres Luthériens.

Les réformés qui souscrivent encore à la doctrine calvinienne de la double prédestination sont de nos jours minoritaires. La Faculté de Théologie Protestante d'Aix-en-Provence le fait et publie assez régulièrement des articles pour le rappeler.

Le Baptême :

La Bible enseigne que le Baptême est, en vertu des promesses qui y sont liées, le moyen par lequel Dieu offre le pardon et la vie éternelle à tous ceux qui persévèrent dans la grâce qui leur est offerte. Cf. PDL, p. 98 ss. La doctrine professée par Calvin est assez proche de celle de Luther. Le Réformateur de Genève enseigne qu'il est "signe et enseigne" de notre purgation, une

"lettre patente et scellée par laquelle il nous mande, confirme et assure que tous nos péchés sont tellement remis, couverts, abolis et effacés qu'ils ne viendront jamais à être regardés de lui, ne seront jamais remis en sa souvenance et ne nous seront jamais de lui imputés" (*Institution de la Religion Chrétienne, IV, 15, 1*).

Cependant il précise que l'eau du Baptême n'a pas pour autant la vertu de purifier, régénérer et renouveler le pécheur. L'eau qui coule dans le sacrement et qui, en temps normal, sert à la toilette du corps, est le signe d'une purification intérieure qui

a lieu par l'aspersion du sang du Christ. Dieu offre le pardon dans le Baptême, mais ce pardon n'est pas directement lié à l'eau (o.c., 2).

La *Confession des Pays-Bas*, tout à fait fidèle à la doctrine de Calvin, dit les choses de la façon suivante:

"Les ministres nous baillent de leur part le sacrement et ce qui est visible, mais notre Seigneur donne ce qui est signifié par le sacrement, à savoir les dons et grâces invisibles" (*Confessio Belgica, Article 34*).

De même le *Catéchisme de Heidelberg*:

"Ce n'est pas pour rien que Dieu parle ainsi, alors qu'il nous enseigne que de même que les impuretés du corps sont lavées par l'eau, de même nos péchés sont expiés par le sang et l'Esprit du Christ, et que de plus il nous rend certains par ces arrhes et ce sceau divins que nous sommes autant lavés de nos péchés par cette ablution interne que nous le sommes par l'eau extérieure et visible" (*Qu. 73*).

Zwingli, de son côté, dissociait entièrement le Saint-Esprit du Baptême et réduisait ce dernier à un simple symbole, une profession de foi de la part du baptisé dans laquelle l'homme seul agit:

"Par le Baptême, l'Eglise reçoit publiquement celui qui a été auparavant reçu par la grâce. Il n'apporte pas la grâce, mais atteste à l'Eglise que la grâce a été accordée à celui à qui il a été donné" (*Fidei Ratio, 25*).

Le Réformateur de Zurich milite donc pour une conception purement symboliste du sacrement. Sa doctrine sera reprise par les arminiens, puis par les anabaptistes et la plupart des "évangéliques" à venir. Il aurait été logique avec lui-même, s'il avait rejeté le Baptême des enfants. D'autres le feront à sa place, et pas seulement dans les milieux évangéliques, mais aussi dans les Eglises réformées, influencées en cela par le théologien Karl Barth. Nombreux sont en effet de nos jours les pasteurs réformés qui refusent de baptiser les nourrissons ou qui laissent en tout cas aux parents le choix entre le Baptême et la présentation des enfants.

La Sainte Cène :

C'est dans la doctrine de la Sainte Cène que luthériens et réformés divergent le plus. L'Eglise luthérienne est convaincue que le Seigneur Jésus-Christ distribue aux communiants, sous les espèces du pain et du vin, son vrai corps donné et son vrai sang répandu pour la rémission des péchés. Il le fait en vertu des paroles qu'ils a prononcées en instituant le sacrement, et indépendamment de la foi des communiants. Tous ceux qui s'approchent de sa Table reçoivent son corps et son sang. Ceux qui communient dans la repentance et la foi le reçoivent pour leur pardon et leur salut, tandis que les communiants indignes mangent et boivent, selon les paroles de l'apôtre Paul, un jugement contre eux-mêmes. Cf. PDL, p. 103 ss.

Selon le dogme réformé, le corps et le sang du Christ sont dans le ciel et ne peuvent

donc pas être substantiellement présents dans la Cène. C'est par la foi et non par la bouche qu'ils sont reçus. La manducation du corps et du sang de Jésus est non pas orale, mais spirituelle. Par la foi, le communiant s'élève au ciel et y entre en communion avec eux.

Zwingli disait qu'ils sont présents

"pour la contemplation de la foi" (*Fidei Ratio*).

"Le corps naturel et substantiel du Christ, qui a souffert et qui est maintenant dans les cieux à la droite du Père, n'est pas mangé dans la Cène du Seigneur de façon naturelle et substantielle, mais seulement spirituelle" (*Expositio christianae fidei*).

Zwingli soutenait que le pain et le vin symbolisent le corps et le sang du Christ, tandis que Calvin préférait dire qu'ils en sont l'image, en insistant sur le fait que, présents et enfermés en un lieu du ciel, ils ne peuvent pas être reçus oralement par les communicants. Parler de l'omniprésence du corps et du sang, c'est leur attribuer une qualité divine qu'ils n'ont pas et ne sauraient avoir, au risque de cesser d'être le corps et le sang d'un homme (*Institution de la Religion Chrétienne, IV, 17, 19*).

"Nos âmes reçoivent nourriture de la chair de Christ, sans qu'elle bouge du ciel" (*o.c.*, 24).

Et puisque c'est par la foi qu'on s'élève au ciel pour y devenir participant du corps et du sang de Jésus, il s'ensuit pour Calvin que les communicants indignes ne reçoivent que du pain et du vin:

"La chair de Jésus-Christ au mystère de la Cène est chose autant spirituelle que notre salut éternel. Dont je conclus que tous ceux qui sont vidés de l'Esprit de Christ ne peuvent non plus manger sa chair" (*o.c.*, 33).

Zwingli et Calvin sont-ils en tout point d'accord ou y a-t-il entre eux des différences? Ils sont d'accord pour nier tous les deux la présence réelle, mais ils divergent sur la question de l'utilité et des bienfaits du sacrement. Calvin reste convaincu qu'il est un moyen de grâce qui nous assure que, de même que le pain est rompu et que le vin coule dans la coupe, le corps du Christ a été brisé et son sang répandu pour notre salut et ils sont tous les deux la nourriture spirituelle dont nous avons besoin. Dieu nous assure dans la Cène de sa grâce et de son pardon et nous fortifie dans la certitude que nous sommes rachetés. Pour Zwingli, par contraire, la Sainte Cène n'est que le mémorial de la mort du Christ, l'acte par lequel la chrétienté commémore son sacrifice à Golgotha et confesse qu'il est le Sauveur du monde. Calvin se situe donc quelque part à mi-chemin entre Zwingli et Luther, tout en niant farouchement avec Zwingli la présence réelle.

L'Eglise réformée ne rend pas justice aux paroles d'institution du Christ. Elle leur donne une interprétation symbolique qui leur fait violence. Tout cela, en raison d'un axiome philosophique en vertu duquel le corps et le sang du Christ sont enfermés dans le ciel de façon locale et ne peuvent pas être présents partout où on célèbre l'eucharistie. Il semble que le protestantisme réformé actuel soit plus proche de Zwingli que de Calvin et que le chrétien réformé moyen conçoive le sacrement

comme un simple repas communautaire scellant la communion des croyants et commémorant la mort du Christ.

Questions de révision et exercices:

- 1) Qu'enseignait Calvin concernant la prédestination éternelle?
 - 2) Que signifie le terme "arminianisme"?
 - 3) Quelle est, dans la doctrine des sacrements, la différence entre Zwingli et Calvin?
 - 4) Qu'est-ce que tous les réformés ont de commun dans la doctrine de la Sainte Cène?
 - 5) Que répondriez-vous à un réformé qui vous dit que la doctrine de la présence réelle du corps et du Christ dans la Cène est une doctrine a) impossible, b) irrationnelle, c) inutile?
 - 6) Ne pourrait-on pas céder dans cette doctrine et trouver un compromis avec les réformés?
-